

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-CF403

présenté par
M. Castellani

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Justice »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Justice judiciaire	0	0
Administration pénitentiaire	1 000 000	0
<i>Dont titre 2</i>	1 000 000	0
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
Accès au droit et à la justice	0	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	0
Conseil supérieur de la magistrature	0	1 000 000
<i>Dont titre 2</i>	0	1 000 000
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à soutenir davantage le personnel de l'administration pénitentiaire à la suite notamment des récentes agressions violentes qu'il a subi comme au centre pénitencier de Borgu en janvier 2018.

Il vise à augmenter de 1 000 000 d'euros les charges de personnel de l'action 4 « soutien et formation » du programme 107 « Administration pénitentiaire », par une diminution des crédits de l'action 1 du programme 335 « Conseil supérieur de la magistrature ».

Face à la surpopulation carcérale, à la montée de l'islamisme radical et à la multiplication des cas psychiatriques, il convient d'accompagner davantage le personnel pénitentiaire en leur permettant d'accéder à des formations relatives à la sécurité et l'appréhension de ces problématiques.